



Mariage apres pacs pour sans papier

Par **anonyme86**, le **15/03/2012** à **14:02**

Bonjour,

je suis une étrangère en situation irrégulière et je souhaite me marier avec mon conjoint, nous sommes pacsés depuis 1 an et j'aimerais savoir si il nous sera difficile de nous marier, si cela régularisera ma situation et si à la préfecture ils me demanderont de rentrer dans mon pays d'origine chercher un visa de long séjour comme je suis entré en France sans visa.

ça fait 2 mois que j'ai fait un courrier au préfet de ma région pour être régularisé et toujours pas de réponse dois-je m'en inquiéter ou pas?

J'aimerais avoir des témoignages de personnes dans la même situation que moi

J'ai vraiment besoin d'être renseignée.

merci d'avance pour vos réponses

Par **amajuris**, le **15/03/2012** à **14:07**

bjr,

votre situation irrégulière n'est pas un obstacle à votre mariage sauf décision contraire du maire s'il considère que le mariage a pour but d'obtenir un titre de séjour;

mais le mariage n'est pas un moyen d'obtenir un titre de séjour.

cdt